Production combinée de chaleur et d'électricité, PCCE: stratégie communautaire

1997/2264(COS) - 22/04/1998

La commission a adopté à l'unanimité moins une abstension le projet de résolution concernant le Livre blanc de l'Exécutif sur la cogénération. Tout en partageant le contenu de la proposition de base visant à promouvoir la cogénération, le rapporteur-Mme M.Teresa Estevan Bolea (PPE,E)-a souhaité que la part actuelle de la cogénération dans la production énergétique de l'Union ne soit pas seulement doublée,c'est à dire passer de 9% à 18% en l'an 2010-comme il est proposé par l'Exécutif-,mais plutôt aménée à 25% minimum. Le projet de résolution adopté propose aussi de tenir compte de la contribution de la cogénération dans le cadre du protocole de Kyoto relatif au changements climatiques, et notamment au moment de la définition des objectifs pays par pays. D'après le projet en question, le Parlement demande à la Commission des propositions concrètes pour que les actions communautaires visant le développement durable incluent l'amélioration des rendements énergétiques; quant aux Fonds structurels et aux crédits de coopération au profit des pays tiers, dans le but de favoriser l'efficacité énergétique, la Commission devrait privilégier les projets de financements des installations de cogénération et d'énergies rénouvelables au profit des régions relevant de l'objectif 1 des Fonds, d'une part, et des pays tiers, d'autre part. Enfin, L'exécutif devrait encourager les opérateurs du secteur de l'électricité à donner la priorité à l'énergie produite dans les installations de désalinisation de l'eau de la mer qui, en utilisant des cycles combinés, fonctionnent comme des cogénérateurs d'électricité et de vapeur.